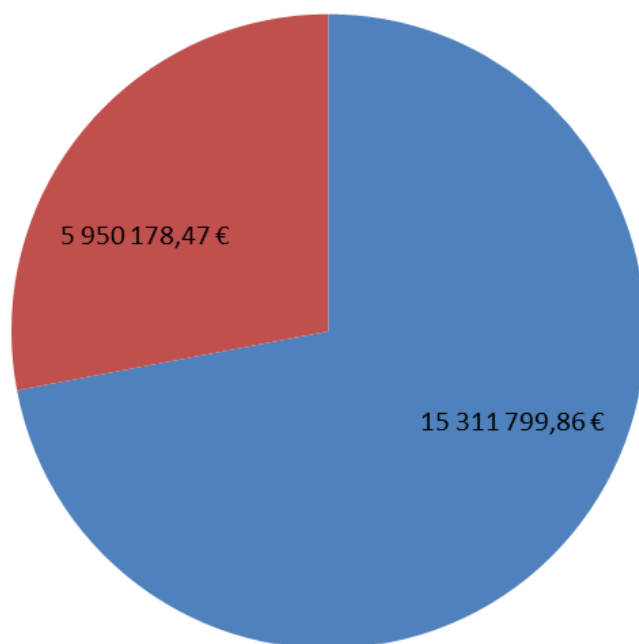


NOTE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2019

Cette présentation brève et synthétique vise à permettre au citoyen de saisir les enjeux du document financier présenté (article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales). Les données sont issues du budget primitif 2019.

I. L'équilibre budgétaire

L'équilibre général du budget est de 21 261 978.33 €



■ Section de fonctionnement ■ Section d'investissement

Section de fonctionnement : dépenses récurrentes de la ville (consommables, entretiens courants des bâtiments et des voiries, salaires, charges financières, amortissement des biens...)

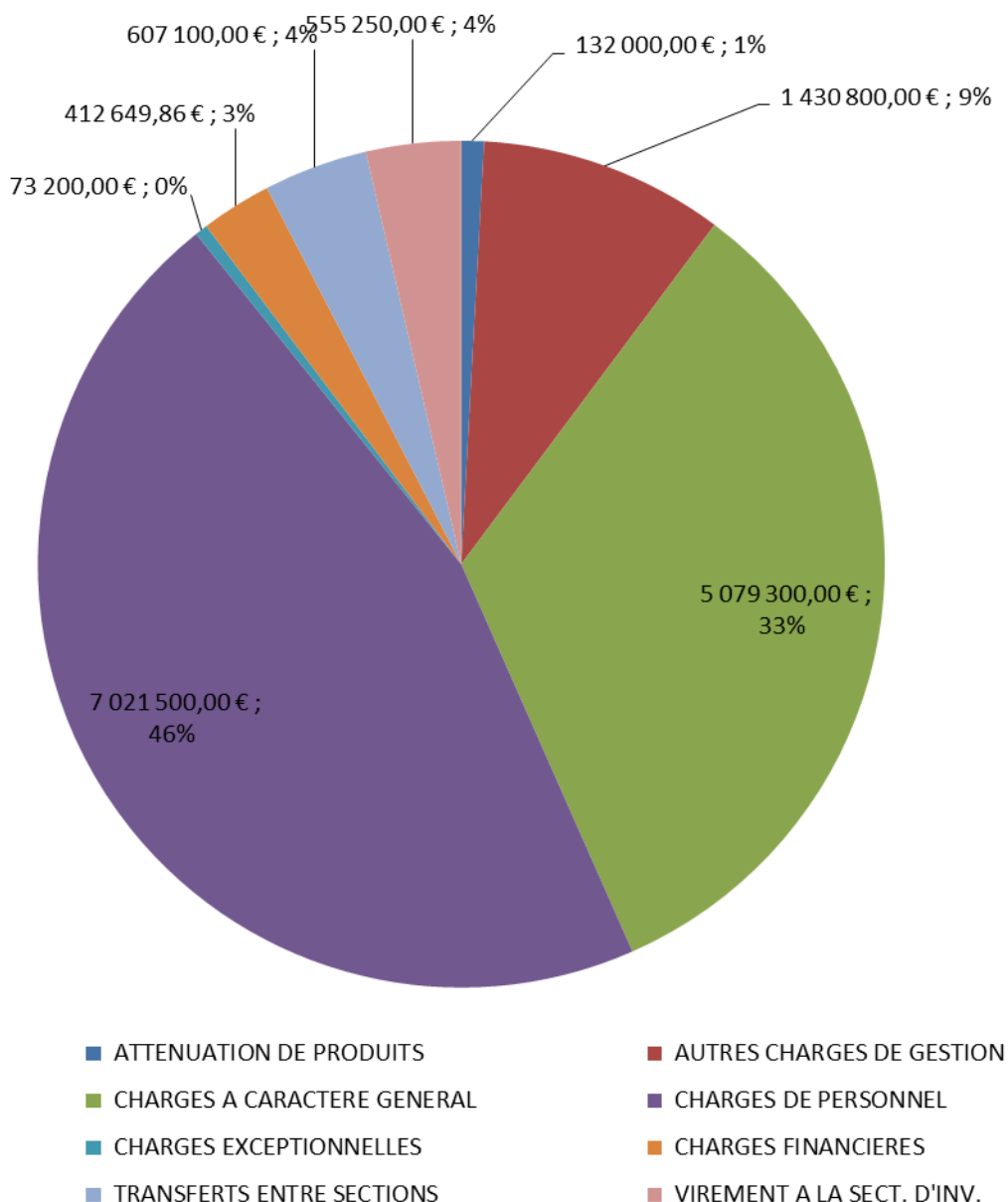
Section d'investissement : remboursement en capital des emprunts, achats de mobiliers, d'équipements, de véhicules, aménagement des voiries, des places, construction et grosses réparation de bâtiments...

II. La structure des dépenses de fonctionnement et leur financement

a) Les dépenses de fonctionnement

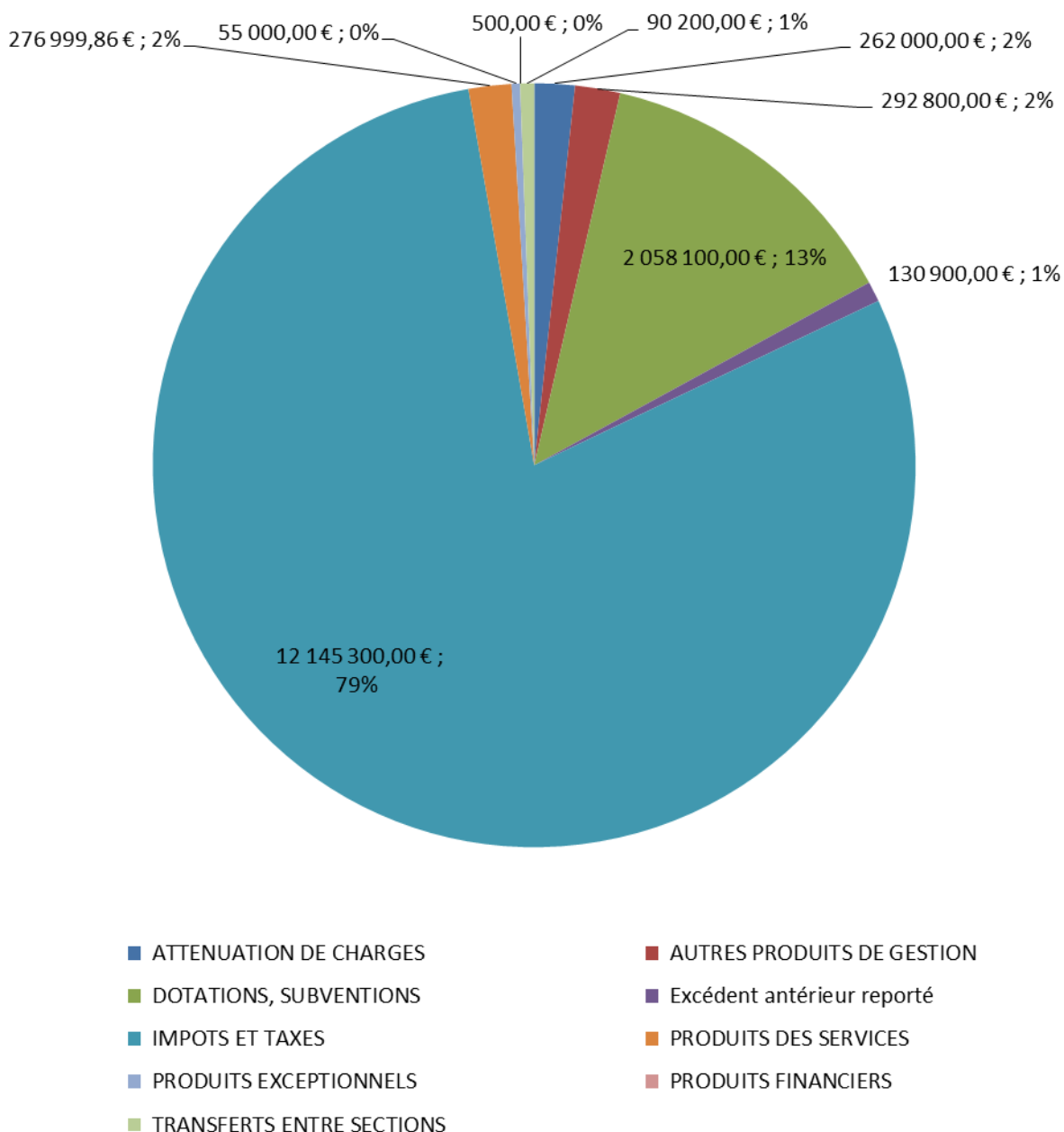
Le poste de dépenses le plus important concerne les charges de personnel (46 %). Il s'agit de l'ensemble des rémunérations versées aux agents municipaux titulaires, non titulaires et contrats aidés. Ce poste regroupe également les charges patronales versées aux organismes tels que l'URSSAF, les caisses de retraites. Viennent ensuite les charges générales pour 33 % ; ce poste regroupe les achats en fournitures, en prestations de service, en énergie (eau, électricité, carburant). Les autres charges (9 %) sont principalement composées des subventions versées aux associations et au Centre Communal d'Actions Sociale.

Les frais financiers représentent seulement 3 % de la section de fonctionnement.



b) Le financement des dépenses de fonctionnement : les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont principalement composées des impôts et taxes perçus (79 %). Le produit des impôts directs locaux se monte à 5 854 800 € soit 38 % de la totalité des recettes. Les dotations et participations des organismes extérieurs (Etat, compensations fiscales, contrat enfance jeunesse, Poste communale, emplois aidés...) représentent 13 % des recettes. Les produits des services et de gestion courante correspondent aux différents services tarifés (droit de place, marché, loyers...) et représentent moins de 4 % des recettes totales.



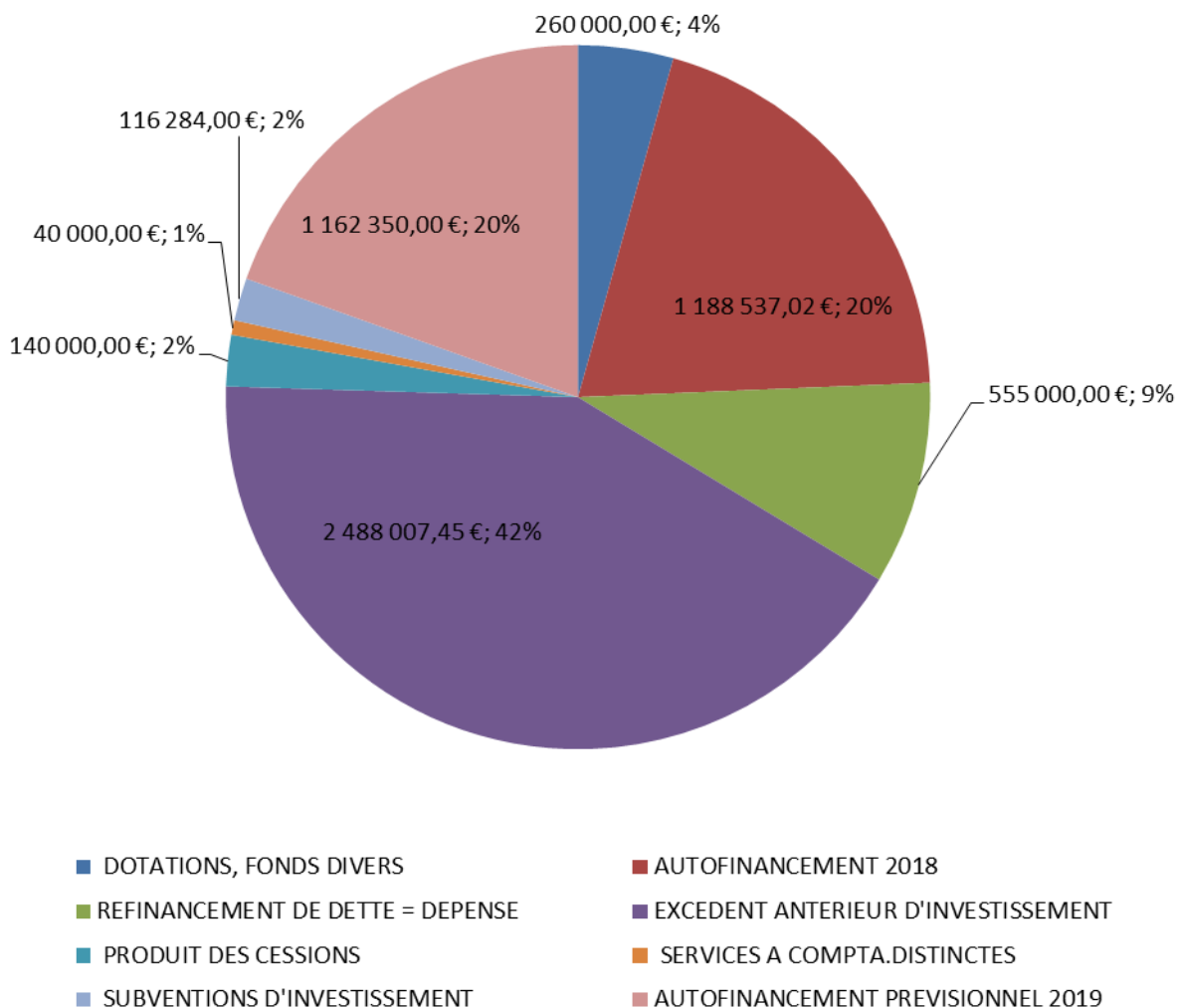
III. Les dépenses d'investissement et leur financement

a) Les dépenses d'investissement

Elles se décomposent de la façon suivante au titre de l'année 2019

EMPRUNTS ET DETTES	1 645 000,00 €
Remboursement du capital de dette	1 090 000,00 €
Refinancement de dette	555 000,00 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	904 723,83 €
Réfection sol COSEC Marspich	130 000,00 €
Modernisation armoires éclairage public	117 000,00 €
Renforcement vidéo-protection	95 000,00 €
Installation sols souples écoles	50 000,00 €
Réfection cour d'école Arc en ciel	50 000,00 €
Equipements de matériels festivités et décoration de Noël	23 400,00 €
IMMOBILISATIONS EN COURS	3 026 317,08 €
Travaux de consolidation de la couverture de la Fensch	2 401 602,33 €
Requalification faubourg Ste Berthe	123 000,00 €
Construction boulodrome couvert	60 000,00 €
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	208 937,56 €
Mise en œuvre surveillance qualité de l'air	95 000,00 €
Plan numérique géolocalisation des réseaux	65 000,00 €
SERVICES A COMPTABILITES DISTINCTES	40 000,00 €
SUBVENTIONS EQUIPEMENT VERSEES	35 000,00 €
TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	90 200,00 €
TOTAL	5 950 178,47 €

b) Le financement de l'investissement



Les ressources propres (autofinancement 2018, autofinancement prévisionnel 2019, excédent antérieur reporté, dotations fonds divers) représentent près de 86% des dépenses d'investissement. Aucun financement par emprunt n'est prévu.

Total : 5 950 178.47 €

Télétransmis le
 Accusé réception de la Sous-préfecture le
 N° 057-215703067-
 Publication-Notification effectuée à Hayange, le
 Le Maire,